

N°2023-03/33B

Objet : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AK 124 POUR LA REALISATION DE LA LIAISON STRUCTUANTE DURABLE TRANCHE 1

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10	Pour :	10
En exercice :	10	Contre :	0
Présents :	10	Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Louis SALA

Date de convocation : 22 mars 2023

Le Président expose à l'assemblée,

Dans le cadre de l'aménagement de la liaison structurante durable reliant les communes d'Alénya, Saint-Cyprien et Latour-Bas-Elne, l'acquisition de tout ou partie de parcelles est nécessaire à la réalisation de ce projet.

Une des passerelles du projet enjambant le canal, il est nécessaire d'acquérir la partie de terrain nécessaire à sa mise en place.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin d'Elne accepte de céder à la Communauté de Communes Sud Roussillon une partie de la parcelle cadastrée AK 124, d'une superficie de 108 m², située le long de la RD22, lieu-dit Vilarasa sur la commune d'Elne, dont elle est propriétaire, au prix de 2,50 € le mètre carré, soit pour un montant total de 270,00€.

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

☞ **DECIDE** d'acquérir la partie (108 m²) de la parcelle AK 124 au prix de à 270,00 € ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'acte notarié à intervenir.

☞ **DIT QUE** les crédits relatifs à cette acquisition sont inscrits sur les budgets de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230329-2023-03-33B-DE
Date de télétransmission : 04/04/2023
Date de réception préfecture : 04/04/2023